

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 14 novembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 novembre 2016

2016 DAE 135 Subvention (6.500 euros) à l'association des commerçants Bellevillois pour les illuminations de fin d'année 2015 (20e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 octobre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association des commerçants Bellevillois (20e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2015 ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement, en date du 24 octobre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1re commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 6.500 euros est attribuée à l'association des commerçants Bellevillois située 2, rue Denoyez (20e) (66441 - 2016-07537) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2015. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 21.641 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 6.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris chapitre 65, rubrique 94, nature 6574, ligne VF55004, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO